

Sur quelles bases la société esclavagiste est-elle organisée ?



TRANSCRIPTION

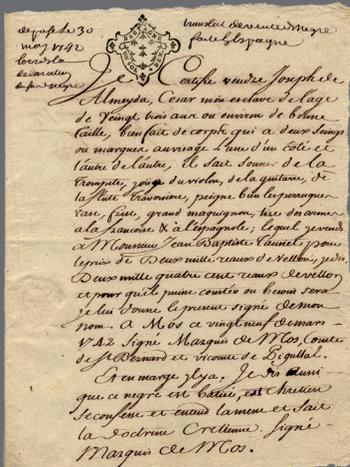
Produire

Commercer

Traiter

Résister

Débattre



Nota : la syntaxe et l'orthographe ont été rétablies en français contemporain.

[certains passages mal traduits ont été restitués d'après l'original en espagnol].

TRADUCTION DU CERTIFICAT DE VENTE PAR LE MARQUIS DE MOS DE L'ESCLAVE JOSEPH DE ALMEYDA ET CÉSAR, CONCLUE EN ESPAGNE, 30 MAI 1742

Archives départementales de Loire-Atlantique, fonds de l'amirauté de Nantes

Je certifie vendre Joseph de Almeyda y César, mon esclave de l'âge de vingt-trois ans ou environ, de bonne taille, bien fait de corps, qui a deux signes ou marques au visage, l'une d'un côté et l'autre de l'autre. Il sait sonner de la trompette, joue du violon, de la guitare, de la flûte traversière, peigne bien les perruques, rase, frise, bon [cocher], tire des armes à la française et à l'espagnole. Lequel je vends à monsieur Jean-Baptiste Tauziet pour le prix de deux mille réaux de vellon, je dis deux mille quatre cent réaux de vellon. Et pour qu'il puisse [l'attester] où besoin sera, je lui donne le présent signé de mon nom. À Mos, ce vingt-neuf de mars 1742, signé : Marquis de Mos, comte de Saint-Bernard et vicomte de Pigullal. Et en marge il y a : Je dis aussi que ce nègre est baptisé, est chrétien, se confesse et entend la messe et sait la doctrine chrétienne. Signé : Marquis De Mos

réal de vellón ou réal de billon :
monnaie de compte de l'empire colonial espagnol